

**AMBIGUÏTÉ DE LA FORCE, FORCE DE L'AMBIGUÏTÉ –  
RÉFLEXION SUR LA POLICE ET L'ÉTAT**

*Matthieu Wieser*



**Varia**

**Si la violence policière n'est pas une dérive réformable mais une nécessité structurelle, que faire de la police ? Dans une perspective très foucauldienne, ce varia propose de déconstruire les rapports entre police et État en les replaçant sous le signe d'une ambiguïté fondamentale. Une analyse qui invite à repenser les stratégies abolitionnistes à partir des contradictions théoriques inscrites dans le geste même d'institution de l'ordre policier.**

Le 10 mai 2025, le ministre de l'intérieur et de la sécurité Bernard Quintin (MR) est interviewé par les journalistes du Soir pour faire le bilan des 100 premiers jours de son mandat et présenter les grandes lignes directrices qui le guident dans celui-ci. Il confie alors vouloir instaurer « une peur de la police »<sup>1</sup>. Dans le même temps, nous constatons que l'actualité sociale et politique belge est effectivement rythmée par une intensification de l'usage de la force de la part des policiers, notamment lors des dernières grandes manifestations sociales contre l'Arizona, et plus particulièrement à l'encontre des mouvements de soutien à la Palestine (que ce soit dans et avec l'appui des Universités, ou bien lors de manifestations plus classiques). Cette actualité est également marquée par ce qu'il est coutume de nommer des « bavures » policières, c'est-à-dire des interventions des forces de l'ordre (comme des contrôles d'identités ou des courses poursuites) qui se soldent par la mort des personnes — racisées — interpellées. Nous nous rappelons ainsi de Mawda Shawri, une fillette de deux ans tuée par un tir policier lors d'une poursuite d'une camionnette, ou encore du jeune garçon Fabian, assassiné par la police lors d'une « course poursuite » dans le parc Elisabeth et dont la famille a ensuite été sévèrement réprimée<sup>2</sup> — une actualité qui n'est d'ailleurs pas sans produire un certain écho aux récents agissements de l'agence de sécurité américaine ICE<sup>3</sup>.

Cette actualité et les discours qui l'accompagnent témoignent d'un renforcement des dynamiques réactionnaires qui structurent notre présent et notre environnement, nous laissant parfois dans une perplexité confuse pour aborder les problèmes et les questions que posent le rôle et l'existence de la police. Dans une perspective qui s'associe aux thèses abolitionnistes<sup>4</sup>,

- 1 Voir Le Soir, 10 mai 2025, « Bernard Quintin au Soir : face à l'impunité, "il faut une peur de la police" ». Consultable en ligne : <https://www.lesoir.be/674363/article/2025-05-10/bernard-quintin-au-soir-face-limpunite-il-faut-une-peur-de-la-police?>
- 2 Voir les articles de Bruxelles Dévie sur les violences policières lors des manifestations des 13 février et du 19 novembre 2025, consultables en ligne : <https://bruxellesdevie.com/2025/04/29/manifestation-du-13-fevrier-contre-larizona-focus-sur-les-violences-policieres/>, <https://bruxellesdevie.com/2025/11/19/enquete-violences-policieres-du-14-octobre-gazer-frapper-reprimer-la-reponse-a-la-colere-sociale/> et Lazzarotto Paul, Saidi Norman, Sanli Renaud-Selim. « De la mer aux campus : la Palestine nous libère ! Nouvelles depuis le Royaume de Belgique. » in QG décolonial, publié le 7 septembre 2025 : <https://qgdecolonial.fr/de-la-mer-aux-campus-la-palestine-nous-libere-nouvelles-depuis-le-royaume-de-belgique/> ; évoquons encore la répression à Anvers d'une manifestation de soutien à la Palestine (<https://bruxellesdevie.com/2025/11/05/la-police-reprime-une-manifestation-pour-la-palestine-a-anvers/>) ou l'enfermement et les violences commises notamment dans les centres fermés contre les militants palestiniens (<https://bruxellesdevie.com/2025/11/16/enquete-repression-emprisonnement-sedation-violences-sexuelles-et-suicide-lenfer-des-centre-fermes-les-militants-palestiniens-en-premiere-ligne/>), ou <https://bruxellesdevie.com/2025/07/02/apres-la-mort-de-fabian-la-repression-policiere-sabat-sur-les-proches/>.
- 3 Il est possible de constater l'ampleur et l'intensité de ces violences grâce au travail réalisé par l'Observatoire des violences policières en Belgique. <https://obsopol.be/les-victimes/>
- 4 Ricordeau Gwenola (dir.), *1312 raisons d'abolir la police*, Montréal, Lux éditeur, 2023.

cet article part d'un étonnement face au constat du caractère évident de l'association État-police pour questionner et critiquer cette dernière. En effet, l'État est traditionnellement compris, dans les termes hérités du sociologues Max Weber, comme la communauté, l'institution qui revendique avec succès « le monopole de l'usage de la violence légitime »<sup>5</sup>. De cette conception découle une compréhension de la police comme l'institution qui est l'expression de ce monopole, c'est-à-dire à son service, soumise aux ordres et aux lois de l'État<sup>6</sup>. Si l'approche vis-à-vis de l'État diffère, la tradition critique hérite toutefois d'une même conception verticale du couple État-police : l'État est conçu comme l'instance institutionnelle dominante qui sert les intérêts du capitalisme et la police — son bras armé — sert à défendre ces intérêts (en particulier la protection de la propriété privée) et à réprimer ceux qui s'y attaquent, notamment dans la rue<sup>7</sup>. À la suite et à l'appui de ces réflexions critiques, nous chercherons ici à déployer des réflexions qui ont pour objectif d'interroger la force de la police dans la perspective de son démantèlement. Or, si cette force est directement héritée de l'État qui lui confère la légitimité de son action (ce qui se traduit notamment par le port de l'uniforme, mais que l'on trouve aussi dans l'évidence partagée en majorité selon laquelle il est normal qu'il y est une police et que des individus en uniforme puissent nous arrêter<sup>8</sup>) elle nous semble, dans le même temps, être constituée par une certaine autonomie de la police vis-à-vis de l'État. L'enjeu n'est donc pas d'opposer ces deux institutions ni de renverser le rapport qui les lie, en démontrant que ce serait l'État qui serait au service de la police et non l'inverse, mais d'interroger la distance qui sépare ces deux entités comme espace nécessaire à leurs co-existences et donc aux différents rapports de forces qu'ils instituent. Nous reviendrons dans un premier temps sur une lecture critique de l'institution policière, en cherchant à exposer son rôle propre et la relation qu'elle entretient avec l'État moderne. Cette lecture nous permettra alors d'interroger avec une nouvelle perspective les affrontements policiers qui ont cours lors des manifestations sociales récentes, en nous appuyant notamment sur le témoignage que les Soulèvements de la terre ont récemment produit dans le cadre des manifestations « Bassines non merci ! ».

5 Weber Max, *Le savant et le politique*, introduction de R. Aron, Paris, Plon, 1959.

6 On retrouve cette conception par exemple dans Roché Sebastian, *De la police en démocratie*, Paris, Grasset, 2016.

7 Nous retrouvons un exemple de ce genre de lecture dans Rocher Paul, *Que fait la police ? Et comment s'en passer*, Paris, La Fabrique, 2022, et plus particulièrement le chapitre « 4. Forme police, forme État », pp.133-177.

8 Le questionnement de cette évidence ne sera pas l'objet de cet article, mais il nous semble important de le mentionner parce qu'interroger ce que nous pourrions nommer la bizarrerie de l'existence de la police (à l'image des étonnements de Pierre Bourdieu sur l'absence de révolte face aux multiples dominations que les individus subissent) constitue un axe de lecture qui sous-tend nos réflexions.

## I. D'OU LA POLICE TIRE-T-ELLE SA FORCE ?

Lorsque l'on cherche à définir la police et la fonction qu'elle est censée remplir au sein de la société, on la définit spontanément en rapport à l'État, c'est-à-dire comme l'institution qui est responsable du maintien de l'ordre à l'intérieur des frontières étatiques, garante de cette façon de sa souveraineté ; c'est d'ailleurs précisément parce qu'est assignée à la police la fonction de maintien de l'ordre que ses agents peuvent sans contradiction envisager de nous arrêter ou de faire usage de la violence<sup>9</sup>. Pourtant, un examen plus patient de la relation État-police tend à y observer davantage de contradictions. Ainsi, dans *Il faut défendre la société*, le cours qu'il prononce au Collège de France en 1976, Michel Foucault présente la police comme une forme ou une manifestation du pouvoir disciplinaire dont il est occupé à produire la généalogie. L'institution policière se présente en effet moins comme l'expression subordonnée de la souveraineté étatique, que comme l'une des manières de cadrer une population et de soumettre les corps, notamment au moyen de l'enfermement. Dans un entretien datant de la même époque, Foucault définit ainsi le rôle de la police comme « une formidable instance de régulation sociale, de surveillance perpétuelle, de correction incessante du comportement des gens, une instance non pas tellement de justice que de normalisation. Il ne s'agissait pas tellement de faire appliquer la loi que d'obtenir un comportement normal, conforme des individus. »<sup>10</sup> La fonction de la police est donc beaucoup plus ambivalente que celle d'une institution au service de l'État, puisqu'elle est aussi constitutive, dans sa forme disciplinaire, de la légitimité étatique, en instituant l'espace dans lequel la souveraineté pourra s'appliquer et en soumettant, par le truchement du pouvoir disciplinaire, les corps qu'elle pourra gouverner. Foucault évoque alors précisément l'ambiguïté de cette institution puisqu'elle se présente comme en même temps un appareil d'État et un appareil de discipline :

Je ne veux pas faire jouer dans l'absolu cette opposition entre État et institution, parce que les disciplines tendent, de fait, toujours à déborder le cadre institutionnel et local où elles sont prises. Et puis, elles prennent facilement une dimension

9 Évidemment, ce discours officiel est largement contredit par les faits, qu'un regard critique permet d'exposer, par exemple à propos du terme de « bavures » policières qui laisse croire que l'action « normale » ou légale de la police n'aurait rien à voir avec la violence ou la discrimination, qui constituent pourtant son fonctionnement structurel. On peut à ce titre se tourner vers l'article de Marion Nicolas, « Bavures, violences policières ou ordre policier ? », *Publication de l'ARC*, 2020, disponible en ligne : <https://www.arc-culture.be/publications/bavures-violences-policiers-ou-ordre-policier/>.

10 On peut écouter les propos de Foucault dans cet extrait : <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/i06277669/michel-foucault-la-justice-et-la-police>

étatique dans certains appareils comme la police, par exemple, qui est à la fois un appareil de discipline et un appareil d'État [...]»<sup>11</sup>.

Nous pouvons donc constater la complémentarité et l'interdépendance de l'État de la police. En effet, si d'un côté la police ne peut pas produire sa propre légitimité indépendamment de l'État (autrement dit, c'est l'État qui lui permet de se différencier de n'importe quelle milice armée); à l'inverse, la discipline attendue par l'État comme préalable à l'exercice de sa souveraineté est apportée par la police qui, en dernière instance, décide des lois à appliquer et de l'intensité avec laquelle imposer cet ordre.

Cette généalogie de la police permet de mettre en perspective des constats sociologiques et politiques sur l'organisation de cette institution. Ainsi, en rappelant l'importance de l'« imperméabilité institutionnelle »<sup>12</sup> de la police par rapport au reste de la société, l'économiste marxiste Paul Rocher parvient à des conclusions voisines de celles de Foucault en insistant sur l'« esprit clanique »<sup>13</sup> produit et entretenu par la structure de l'institution policière et qui favorise les comportements violents débordant les cadres de la loi, comme l'attrait des agents pour des valeurs et des politiques d'extrême droite. Mais surtout, Rocher observe l'importance de l'autonomie des policiers dans le rôle qui leur est donné de maintien de l'ordre. Ce « pouvoir discrétionnaire » qui caractérise la possibilité, pour le policier, de choisir d'appliquer la loi et la sanction qui s'y rattache, manifeste pleinement le décalage qui subsiste entre police et État et qui leur demeure chacun nécessaire pour leurs propres coexistences. Il permet d'expliquer que des pratiques illégales demeurent omniprésentes dans la police puisqu'elles structurent le fonctionnement même de l'institution, comme lorsque les agents refusent délibérément d'afficher leurs numéros d'identifications en manifestation, lorsqu'ils pratiquent le contrôle au faciès, ou encore dans l'usage dit « disproportionné » de la force lors de leurs interpellations. Autrement dit, « le critère déterminant l'intervention d'un policier est son appréciation d'une situation — les lois et règles n'ont qu'une importance secondaire et bien souvent les forces de l'ordre n'en ont qu'une connaissance partielle. L'autonomie se renouvelle discrètement à chaque intervention policière<sup>14</sup>. »

Ce constat d'un décalage — à la fois nécessaire comme condition de compossibilité et contradictoire parce qu'il s'articule comme une codépen-

11 Foucault Michel, « Il faut défendre la société », Cours au Collège de France. 1976, Paris, Seuil/Gallimard, 1997, p. 223, je souligne.

12 Voir en particulier toute la partie « 4. Forme police, forme État » in Rocher Paul, *Que faire de la police ? op. cit.*

13 Voir notamment les pp.153-158

14 *Ibid.*, p.171

dance mutuelle — entre police et État permet de formuler une critique de la police depuis une autre perspective. En effet, on comprend désormais que la lecture classique qui consiste à condamner les violences policières comme des dérives dont la responsabilité serait imputée à quelques « brebis galeuses » désobéissantes d'une institution qu'il suffirait de réformer est incomplète, voire fautive. Cette lecture, qui repose sur une conception de la police comme une institution homogène et cohérente soumise aux ordres de l'État, se rend de fait incapable de comprendre la violence comme une nécessité existentielle pour la police — que cette violence soit réglementée par des normes juridiques ou non, puisque l'autonomie et la discrétion policière rend nécessairement floue cette normativité. La police ne désobéit ni ne transgresse à proprement parler aucune loi puisqu'une de ses fonctions fondamentales est d'instituer la légitimité de la souveraineté ; cette fonction étant autorisée par l'ambiguïté même de l'espace que constitue son autonomie relative par rapport à cette même souveraineté. La nécessité de la violence répond ainsi tant du besoin de la police comme une de ses conditions d'existence que de celui de l'État qui tire une part de sa légitimité de la soumission des individus ainsi matées par les forces de l'ordre. Les deux conditions de possibilité de la police sont donc : d'une part l'État, qui lui permet d'agir en toute légitimité (et l'on retrouve ici la formule wébérienne qui synthétise ce legs ou cette transmission qui se fait aux moyens juridiques de la loi et symbolique du képi), d'autre part la violence, qui, en tant qu'elle constitue son mode d'existence, est génératrice, constitutive tout à la fois de la souveraineté de l'État et de la nécessité d'y instituer une police<sup>15</sup>. Autrement dit, sans légitimité, nous n'aurions à faire qu'à une énième milice armée concurrente d'autres factions mafieuses ; mais sans violence, la police perd sa raison d'être qui s'amalgame, pour jouer sur les mots, à la raison d'État.

## II. QUE FAIRE (DE LA VIOLENCE) DE LA POLICE ?

Cette ambivalence de la police se traduit au sein du mouvement social de manière douloureuse et souvent tragique, notamment à propos de la question de la violence des forces de l'ordre et des manières de l'appréhender. Nous pouvons nous arrêter sur un exemple récent, qui a particulièrement marqué le militantisme écologique contemporain : celui des manifestations en France contre les projets de méga-bassines et en particulier l'épisode du 25 mars 2023 qui a vu la campagne de Sainte-Soline se transformer en vé-

15 On retrouve d'ailleurs dans cette relation entre violence et droit dans les remarques que formule Walter Benjamin dans *Pour une critique de la violence*. Voir Benjamin Walter, *Pour une critique de la violence*, trad. A. Wiser, Paris, Allia, 2019.

ritable champ de bataille. Ce jour-là, 30.000 personnes se réunissent pour exprimer leur colère contre les projets de l'agro-industrie qui appauvrissent les sols et détruisent les écosystèmes de la région et pour chercher à saboter la méga-bassine<sup>16</sup>. Face à eux, le dispositif déployé par les forces de l'ordre est sans précédent : « Lors de son audition devant la commission d'enquête parlementaire sur Sainte-Soline, un haut gradé affirme que, le 25 mars « plus de 5000 grenades ont dû être tirées, en 2018, nous n'en avons utilisé que 3500 pour toute l'année sur tout le territoire<sup>17</sup> ». Si cette manifestation et le courage des militant.e.s ont permis d'obtenir ce jour-là une très grande victoire médiatique pour le mouvement, suscitant un soutien massif de la population pour les collectifs écologiques et ralliant l'opinion publique à leur cause contre l'agro-industrie — en retournant l'accusation d'éco-terrorisme initialement formulée par le ministère de l'intérieur et repris par plusieurs médias nationaux —, les militant.e.s concèdent également une forme d'échec de ce combat, notamment par le gigantesque traumatisme qu'il aura causé pour l'ensemble du mouvement (lui-même rappelant les violences autour de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes qui avaient causé la mort de Rémi Fraisse en 2016). Dans *Premières secousses*, ouvrage de réflexions politiques coordonné par Les Soulèvements de la terre (un des mouvements qui compose le collectif « Bassines non merci ! »), les activistes expliquent ainsi devoir ré-inventer leurs manières d'agir afin d'éviter à l'avenir de tomber dans le piège tendu par la violence des policiers : « Alors que nous commençons tout juste à prendre des habitudes, à construire des routines dans nos manières d'agir et de nous organiser, le bilan de cette manifestation ouvre un immense chantier de réflexion stratégique et tactique. Il exige une transformation profonde de nos modes d'organisation, à la hauteur du changement d'échelle de la lutte<sup>18</sup> ».

Plus récemment, une enquête journalistique a révélé les vidéos des caméras-piétons que les gendarmes portaient sur eux ce jour-là. Elles mettent en lumière non seulement l'attitude agressive des forces de l'ordre, mais

16 Ce rassemblement faisant suite à une longue série de manifestations contre les méga-bassines, elle-même inscrite dans une histoire et une tradition de sabotages et de luttes écologistes. Les Soulèvements de la terre retracent cette histoire dans leur ouvrage *Premières secousses* (La fabrique, 2024). Voir en particulier le chapitre « Rage against the bassines », pp.89-112

17 Ibid., pp.105-106. Ces chiffres seront corroborés par une enquête de Médiapart : « Sur la journée, notent les enquêteurs, la gendarmerie « fait état de la consommation de 5015 grenades lacrymogènes (2 783 CM6, 857 MP7, 1 375 GM2L), de 89 grenades de désencerclement GENL, de 40 grenades assourdissantes ASSR et 81 munitions de LBD40 ». disponible en ligne : <https://www.mediapart.fr/journal/france/051125/faut-leur-tirer-dans-la-gueule-la-manifestation-de-sainte-soline-vue-par-les-gendarmes>. Ce constat est également celui de la Ligue des Droits de l'Homme, dans le rapport qu'elle publie sur ce sujet quelques mois plus tard : « Saint-Soline : empêcher l'accès à la bassine quel qu'en soit le coût humain », rapport du 10 juillet 2023, disponible en ligne : <https://www.ldh-france.org/empecher-lacces-a-la-bassine-quel-que-soit-le-cout-humain-2/>

18 *Premières secousses*, op. cit., p.108.

aussi leur extase à outrepasser toutes les règles de sécurité au prétexte de la défense de ce projet écocidaire. On y apprend que les agents sont encouragés par leurs supérieurs hiérarchiques à effectuer des tirs tendus, illégaux parce que pouvant causer de graves blessures, parfois mortelles. Mais surtout, on peut entendre leur jouissance à s'impliquer dans une telle bataille, marquée d'une telle intensité. Parmi les nombreux échanges retranscrits nous pouvons entendre : « Je m'attendais à ce que ce soit bien, mais pas autant, là c'est la guerre civile ! », « J'ai attendu 10 ans de gendarmerie pour vivre ça ! » ou encore « J'ai tiré 7 LBD, j'en ai couché au moins 4 des mecs ! »<sup>19</sup>.

Si ces déclarations et révélations frappent par l'importance et l'intensité des violences qu'elles révèlent, elles corroborent également notre analyse sur la fonction de la police dans notre société. En effet, il n'est pas possible de comprendre ces agissements ou cette jouissance de la violence en uniforme ni d'un point de vue souverainiste ni en considérant la police comme bras armé et soumis à l'État. Au contraire, le rôle des forces de l'ordre ne consistait pas seulement à défendre les intérêts politiques et économiques de l'agriculture capitaliste et des politiques néolibérales qui les supportent, mais également d'imprimer sur les militant.e.s et leurs sympathisant.e.s la marque d'une frontière symbolique par laquelle s'institue la légitimité du pouvoir. D'une certaine manière, nous pourrions dire que l'action des forces de l'ordre ce jour-là a consisté à générer de l'État depuis les espaces au cœur desquels ce dernier est absent : depuis les corps qui le contestent, les rébellions qui le défient, les gestes qui le mettent en danger, ou, plus précisément, depuis les existences qui lui sont étrangères<sup>20</sup>. Ces espaces ne sont ni radicalement défaits de l'État (puisqu'il ne s'agit pas d'espaces abstraits et utopiques d'où l'État serait parfaitement absent<sup>21</sup>) ni totalement intégrés à lui (ce sont des actions, des affects, des mouvements où le pouvoir d'État n'est pas pleinement installé). Mais c'est précisément dans ces interstices, où le pouvoir peine à s'immiscer, que la violence débridée de la police est justifiée ; elle rend même nécessaire l'autonomie de la violence qui s'institutionnalise dans la police et se matérialise jusque dans les

19 <https://www.mediapart.fr/journal/france/051125/faut-leur-tirer-dans-la-gueule-la-manifestation-de-sainte-soline-vue-par-les-gendarmes>

20 Il est difficile d'indiquer les coordonnées de ces existences sans mobiliser des moyens qui soient ceux du pouvoir, et ça n'est pas l'objet de cet article, mais nous pouvons à ce sujet diriger le.a lecteur.ice vers des travaux qui cherchent, dans un geste analogue, à donner de l'importance à ce qui échappe aux logiques du pouvoir. Par exemple dans l'idée de « plus-value de vie » chez Masumi Brian, *Agitations, capitalisme et plus-value de vie*, trad. fr. T. Drumm, Bruxelles, Météores, 2024 ; d'« interstice » chez I. Stengers, P. Pignarre, *La sorcellerie capitaliste, pratiques de désenvoûtement*, Paris, La Découverte, 2007 ; ou encore de « sous-communs » chez S. Harney, F. Moten, *Les sous-communs, planification fugitive et étude noire*, trad. coll., Brook, 2022.

21 Sur l'idée d'un « en dehors » à l'État, voir Masumi Brian, *Agitations, capitalisme et plus-value de vie*, op. cit., pp. 52-56.

désirs de ses agents. Nous sommes donc loin de l'idée selon laquelle les forces de l'ordre auraient agi en dehors de leurs fonctions, puisque nous comprenons que les gendarmes ont suivi le rôle de professionnels de la violence qui est le leur, dont l'utilité comme l'efficacité reposent sur un usage intensif et débridé de cette dernière. À nouveau : la police a besoin de l'État autant qu'elle a besoin de la violence pour se perpétuer et se renforcer, et l'État dépend de cette violence policière sans laquelle il perdrait pied. Nous nous trouvons donc dans une forme d'ambiguïté qui déroute : que faire de la police si cette dernière trouve dans la violence la source de son renforcement ? Cette découverte nous pousserait spontanément à penser que tout affrontement mènerait inéluctablement à une impasse puisque la police se nourrirait des luttes mêmes qui cherchent à la démanteler. Or, à l'instar des activistes des collectifs de « Bassines non merci ! » qui ont réagi seulement un an après les affrontements de Sainte-Soline en organisant une nouvelle tactique de sabotage qui consistait à contourner le dispositif policier plutôt qu'à chercher à l'affronter sur le terrain où il est le plus fort<sup>22</sup>, nous pouvons trouver dans l'histoire des luttes politiques des ressources qui sont parvenues à mettre en déroute et à affaiblir la police. Par exemple, l'organisation des Blacks Blocs a grandement permis de limiter l'action de la police dans des exercices de maintien de l'ordre lors des grands mouvements sociaux des années 2000 et 2010 en contestant l'un des socles mêmes qui fait la force de la police : la légitimité de sa présence dans la rue. Nous pouvons en effet nous demander dans quelle mesure l'efficacité des blacks blocs ne repose pas en partie sur le fait qu'ils refusent à la police le droit même d'être présent dans la rue ; que ce soit pour cadrer et organiser les manifestations ou pour tout autre chose, la police n'a pas sa place. Ce faisant, l'usage de la violence et de l'affrontement se fait dans le but d'éjecter les policiers de l'espace public. De façon analogue, la constitution et le déploiement des Blacks Panthers aux États-Unis s'est articulé autour d'un projet d'autodéfense et d'un programme communautaire (petits-déjeuners gratuits pour les enfants, éducation populaire, cliniques communautaires, etc.) qui sont indissociables l'un de l'autre<sup>23</sup>. Ces différentes expériences constituent des ressources riches et fertiles pour penser de nouvelles manières de nous défaire de l'emprise politique et théorique que la police détient sur nos vies.

22 Cette tactique a consisté à distraire la police pendant que des lentilles d'eaux étaient larguées dans les méga-bassines pour en boucher les canalisations. Voir : « Larguer des lentilles d'eaux, la nouvelle "ruse" pour saboter les mégabassines », in *Reporterre*, 23 juillet 2024 : <https://reporterre.net/larguer-des-lentilles-d-eau-la-nouvelle-ruse-pour-saboter-les-megabassines>

23 « [...] les activités communautaires et l'autodéfense armée sont deux aspects inséparables de cette expérience d'autodétermination en acte qu'ont impulsés les Blacks Panthers » in « Organiser la rage », *All power to the people, Textes et discours des blacks panthers*, traduction du collectif Angles Morts, Paris, Syllepses, 2016, p.11.

## CONCLUSION

Historiquement et structurellement la police repose sur une ambiguïté, elle joue sur une forme de spatialité elle-même paradoxale par laquelle elle déploie son fonctionnement politique : elle agit à la fois avec l'État et hors de lui. À bien des égards, la théorie politique, y compris critique, ignore et contourne cette contradiction en pensant la relation entre État et police comme une relation mécanique ou hiérarchique. Or, partir du constat de cette contradiction doit nous permettre de nous libérer de telles conceptions qui nous empêchent d'articuler des lectures plus déstabilisantes de l'ordre policier — lectures que nous trouvons d'ailleurs en pratique dans des luttes sociales et politiques. Dit autrement, nous pouvons nous demander dans quelle mesure le concept même de police n'est pas en parti lui-même hérité de l'institution policière. Il nous faut donc également nous méfier de la police en ce qu'elle influence les cadres de sa propre compréhension conceptuelle, même lorsque celle-ci se dégage depuis une perspective critique. Ainsi, l'une des hypothèses vers laquelle nous pourrions diriger notre attention serait de se prémunir contre le geste, typiquement réflexif, qui consiste à se méfier des contradictions ou des ambiguïtés que nous observons ou vivons dans nos expériences politiques. Il semble en effet que la police fait de la contradiction son existence propre, à la fois dans l'exercice de la violence qu'elle pratique, et dans la relation qui la lie à l'État (ni complètement hiérarchique, ni tout a fait oppositionnelle). Peut-être que partir de l'observation banale et quotidienne de ce caractère contradictoire de l'existence même de la police ouvre des perspectives fertiles. Ces perspectives, celles d'un questionnement théorique qui se donnerait pour objectif de démanteler la police (y compris comme concept), pourrait par exemple s'inscrire dans la problématisation de ce qui rend sa légitimité si évidente, si peu problématique. Pourquoi y a-t-il de la police plutôt que rien ? Et pourquoi cette question nous paraît si absurde ?

**Benoît HALET** est philosophe et chargé de recherches à l'ARC. Il travaille notamment autour des questions liées à l'imaginaire et aux structures narratives en philosophie politique.

**Sandrine FRANCESCHI** est animatrice à l'ARC et chargée du projet Paroles de Daronnes.

**Fatma KARALI** est socio-anthropologue et militante féministe, co-fondatrice et présidente de l'asbl Des Mères Veilleuses.

**Kadija BOUCHIRAB** est coordinatrice de la Maison des Parents Solos.

**Marie DENIS** est psychologue clinicienne spécialisée dans les violences intra-familiales et autrice des guides de détection et d'analyse du contrôle coercitif (IEFH, 2023). Docteurante en psychologie sociale à l'Université Paris Nanterre, elle mène des recherches sur la victimisation secondaire.

**Matthieu WIESER** est chercheur indépendant.

